

Troisième bilan global du FEM : Vers des résultats pour l'environnement mondial

Penser que le FEM peut résoudre à lui seul les problèmes environnementaux à caractère mondial serait utopique. La communauté internationale dépense actuellement environ 0,5 milliard de dollars par an au titre de ces questions dont elle a confié la charge au FEM. Ces difficultés sont de taille et ne peuvent être résolues sans la participation décisive de nombreux autres acteurs. Le volume de gaz à effet de serre émis ne cesse d'augmenter. La disparition d'espèces animales et végétales se poursuit. La pollution et le traitement des déchets posent des problèmes considérables. L'accès à l'eau potable n'est pas garanti et devient même précaire pour nombre de personnes. La dégradation des sols est un problème majeur dans de nombreux pays du monde. Le seul problème environnemental de portée mondiale en passe d'être résolu est l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Par conséquent, le rôle de l'institution doit être apprécié à sa juste valeur : élément moteur ou innovateur, le FEM n'est pas une source directe de biens publics internationaux.

Les ressources du Fonds pour l'environnement mondial sont reconstituées tous les quatre ans par des contributions. Idéalement, ce sont les résultats obtenus et les problèmes à prendre en compte dans l'avenir qui devraient déterminer le niveau de reconstitution des ressources. La Quatrième reconstitution tient compte des réalisations du FEM présentées dans ce Bilan global, le troisième du genre. Il avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure le FEM a atteint, ou est en passe d'atteindre, ses principaux objectifs. Ce document donne un aperçu général des résultats obtenus au plan de l'environnement mondial et examine le fonctionnement du FEM en tant que réseau et partenariat d'institutions et d'organisations.

À la demande du Conseil du FEM, ICF Consulting, une firme indépendante de consultants, et ses partenaires internationaux, a été sélectionnée en vue de la réalisation du Troisième bilan global du FEM. Le Bureau de l'évaluation du FEM s'est chargé de superviser le processus et de veiller au respect du mandat défini par le Conseil. Par ailleurs, un groupe consultatif de haut niveau a été créé pour prêter un concours technique.

L'étude couvre cinq grands thèmes : résultats des activités du FEM ; pérennité des résultats au niveau national ; rôle catalyseur du FEM ; politiques, structure institutionnelle et partenariats du FEM ; et processus d'exécution des projets du FEM.

Conclusions

Résultats dans chacun des domaines d'intervention. Le FEM obtient des résultats appréciables, surtout au niveau des effets produits, dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques », « eaux internationales » et « appauvrissement de la couche d'ozone ». Il devrait connaître le même succès dans le cadre de ses deux nouveaux domaines d'intervention, « dégradation des sols » et « polluants organiques persistants ». Le rapport présente les principales réalisations au titre de chaque domaine d'intervention.

Programmation stratégique et résultats au niveau des domaines d'intervention. Dans l'ensemble, la mission d'évaluation a constaté que de réels progrès ont été faits pour abandonner l'approche basée sur le nombre de projets approuvés au profit d'une démarche axée sur les impacts et la qualité, et que des résultats considérables ont été obtenus ; toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour privilégier les résultats et leur gestion. En particulier, le bilan est inégal du point de vue des orientations stratégiques qui ne manquent pas dans certains domaines, mais font notablement défaut dans d'autres. Ainsi, la définition des priorités stratégiques du programme « diversité biologique » a tracé plus clairement l'orientation stratégique de ce programme, mais cela n'a pas été le cas dans le domaine des changements climatiques. Parallèlement, les nouvelles priorités stratégiques définies pour le domaine « eaux internationales » ont montré que les projets à court terme devaient céder le pas en faveur de mesures à long terme.

Programmation stratégique et résultats au niveau des pays. Les projets du FEM sont souvent préparés au cas par cas voire, parfois, de façon opportuniste, et ne s'inscrivent pas systématiquement dans une stratégie globale au niveau des pays. Par conséquent, faute de portefeuilles nationaux

homogènes, les résultats ne sont pas toujours optimisés ou atteints de la manière la plus efficace par rapport aux coûts.

Capacité à réagir aux directives reçues au titre des Conventions. Le FEM a bien donné suite aux directives des conventions pour lesquelles il joue un rôle de mécanisme financier.

Gestion de l'information dans le réseau FEM. Les systèmes de gestion de l'information du FEM — gestion du savoir, systèmes intégrés de gestion (SIG) et infrastructure connexe — ne répondent pas aux besoins et doivent être améliorés.

Fonctionnement et administration du réseau FEM. Du fait de sa composition, de sa structure et de la répartition interne des fonctions et des responsabilités, le FEM est institutionnellement organisé sous forme de réseau composé d'entités indépendantes ou, du moins, semi-autonomes travaillant ensemble pour un objectif commun. Cette organisation en réseau est le modèle institutionnel qui convient au FEM ; elle lui permet de remplir sa mission et d'exécuter ses activités.

Programme de microfinancements. Le Programme est bien accueilli par les pays bénéficiaires et accroît la visibilité du FEM. Sa souplesse a permis de concevoir des activités novatrices répondant aux besoins et aux capacités des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

Recommandations

- **Programmation stratégique et résultats au niveau des domaines d'intervention.** Il faut préciser les orientations stratégiques et améliorer la cohérence de chaque programme. Pour mesurer les résultats du FEM et voir si l'institution programme au mieux ses ressources pour obtenir des résultats, il faut continuer à établir des indicateurs et à les définir avec plus de précision dans tous les domaines d'intervention de façon à pouvoir regrouper les résultats au niveau des pays et des programmes.
- **Programmation stratégique et résultats au niveau des pays.** Dans les pays où il y a un portefeuille solide, le FEM doit renforcer ses programmes nationaux. S'agissant du dispositif d'allocation des ressources (DAR) proposé, le FEM doit continuer de hiérarchiser les priorités et veiller à ce que le système de notation du DAR, quel qu'il soit, repose sur les principes importants. La pérennité des acquis et les mécanismes sous-tendant les effets catalyseurs des

projets doivent être clairement définis et des indicateurs doivent être adoptés.

- **Capacité à réagir aux directives reçues au titre des Conventions.** Il faut continuer à encourager une communication solide et régulière entre le Secrétariat du FEM et les secrétariats des Conventions pour que ces entités se concentrent sur l'établissement des priorités, la simplification des stratégies et le partage des capacités institutionnelles.
- **Gestion de l'information dans le réseau FEM.** Le FEM doit créer officiellement un dispositif de gestion de l'information au sein du Secrétariat, qui sera chargé de la gestion des connaissances et des systèmes de gestion de l'information.
- **Fonctionnement et administration du réseau FEM.** En tant qu'organe central d'administration, le Secrétariat du FEM doit administrer et coordonner les activités du réseau de manière globale et plus stratégique notamment dans les fonctions suivantes : communication, coordination et sensibilisation ; politique d'information et gestion de l'information ; définition des rôles et responsabilités de tous les partenaires du FEM, notamment des Agents d'exécution et des organismes d'exécution ; définition et renforcement du rôle du Groupe consultatif pour la science et la technologie ; développement du suivi et de l'évaluation à tous les niveaux, et ; lancement d'une initiative de mobilisation du secteur privé.
- **Programme de microfinancements.** Des ressources complémentaires doivent être allouées à ce programme, et les nouveaux domaines d'intervention et priorités stratégiques (dégradation des sols, polluants organiques persistants et mesures d'adaptation) doivent y être intégrés.

Le Bureau de l'évaluation du FEM est une entité indépendante qui rend compte directement au Conseil du FEM et a pour mandat d'évaluer les domaines et priorités d'intervention du FEM.

Le Troisième bilan global : Vers des résultats pour l'environnement (juin 2005) et les documents connexes sont disponibles sur le site Web du Bureau de l'évaluation du FEM à l'adresse suivante : thegef.org (à la section Publications, sous la rubrique Bilans globaux du FEM). Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Bureau de l'évaluation du FEM à l'adresse suivante : gefevaluation@thegef.org.